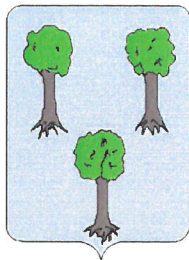


2020 - 096

République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
30 juillet 2020

**Séance du 04/08/2020**

Membres en  
exercice :  
11

L'an deux mille vingt et le quatre août, à 18 heures 00, le conseil municipal de  
MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
10

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO,  
Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ,  
Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :  
11

**Représentés** : Isabelle MAZOYER

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Dominique ARCIDIACONO

### Délibération n°D\_2020\_043 Adhésion Ingénierie et Territoire IT04

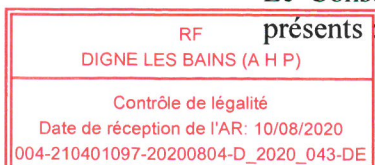
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'adhésion de la commune le 24 mars 2017, à l'agence Départementale – Ingénierie et Territoire 04 et sollicite le Conseil Municipal à renouveler son adhésion pour l'année 2020. L'Agence départementale est un Etablissement Public Administratif au service des collectivités des Alpes de Haute Provence, créé entre le Département, les Communes et les Intercommunalités volontaires pour mutualiser leurs besoins et leurs moyens.

Ce développement est axé autour des thématiques de la voirie, de l'eau potable et de l'assainissement.

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention d'adhésion 2020 de l'Agence Départementale Ingénierie et Territoires 04 et précise, que suite au transfert de la compétence eau/assainissement à l'intercommunalité (Provence Alpes Agglomération), il convient de limiter l'adhésion à la "voirie et aménagement".

Monsieur le Maire précise également que le montant de l'adhésion s'élève à 200€ et qu'il convient de désigner un représentant et un suppléant au sein des instances décisionnelles de l'Agence départementale suite au renouvellement du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres



2020 - 097

- **DECIDE** de renouveler l'adhésion à l'Agence Technique Départementale pour le service "voirie et aménagement" selon les conditions tarifaires définies par l'Agence Départementale,
- **DESIGNE** comme représentant Monsieur ARCIDIACONO Dominique et comme suppléant Monsieur CLAUDE Patrick au sein des instances décisionnelles de l'Agence départementale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente décision

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/08/2020 004-210401097-20200804-D_2020_043-DE